

Cheseaux-sur-Lausanne, le 23 mars 2026

CONSEIL COMMUNAL
CHESEAUX-SUR-LAUSANNE

Préavis No 57/2026

Demande de crédit pour la création d'une place de jeux au chemin de la Saugettaz, au lieu-dit « Le Pâquis »
--

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

1 – Contexte

Le Plan partiel d'affectation « Le Pâquis » (ci-après le PPA), établi conformément aux dispositions de la LATC (Loi sur l'aménagement du territoire cantonal), accepté par le Conseil communal lors de sa séance du 8 mars 2016 et mis en vigueur le 25 avril 2018, a été conçu en particulier pour :

- mettre en valeur une portion de territoire en vue de la réalisation d'un nouveau quartier d'habitation et de l'aménagement de jardins potagers ;
- définir les modalités d'accès et d'occupation du secteur.

Le PPA prévoit notamment la création d'une place de jeux publique au centre du quartier, le long de la nouvelle liaison de mobilité ayant fait l'objet du préavis municipal n°08/2022.

Le présent préavis traite de la création de cette nouvelle place de jeux publique figurant sur le plan du PPA.

Revêtement amortissant : coulé en liège (corkeen), respectant un matériau naturel et durable.

Le revêtement et l'aménagement paysager intègrent des buttes paysagères, qui permettent de :

- créer du relief sur la place ;
- réutiliser les matériaux issus des excavations, réduisant ainsi l'impact environnemental ;
- offrir un espace stimulant et sécurisé pour les enfants.

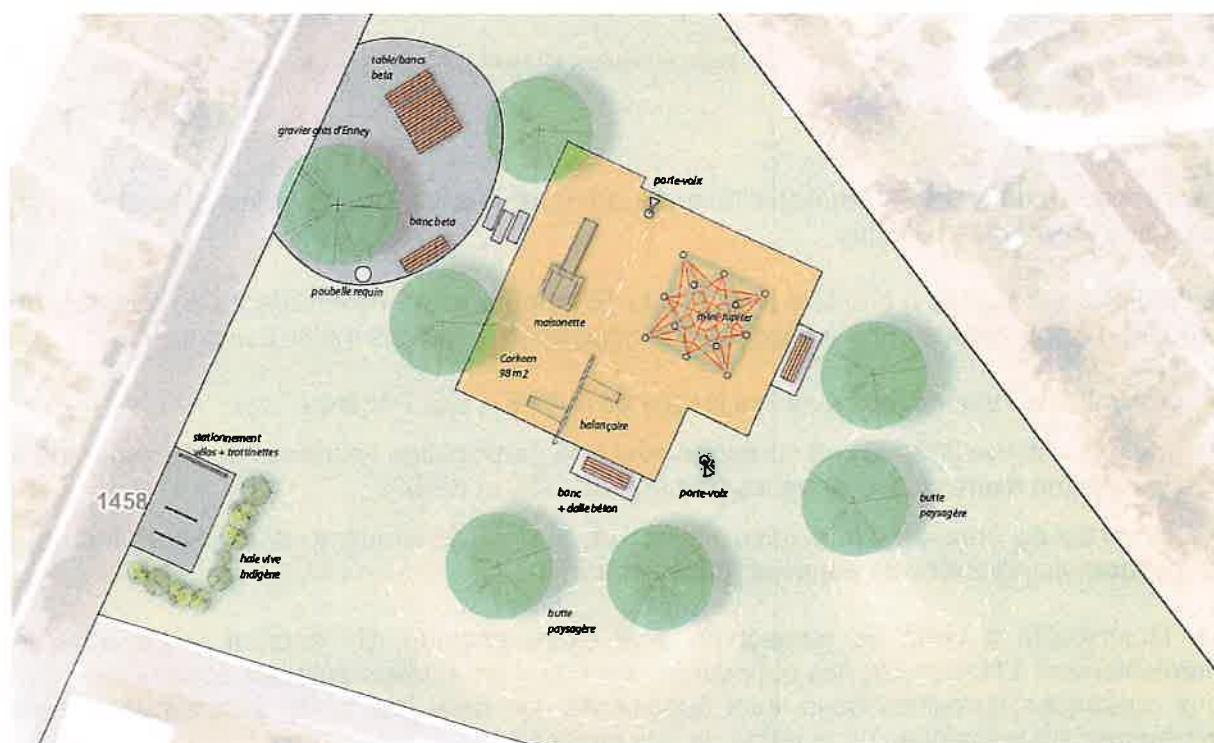
La place sera agrémentée de 7 arbres (Acer campestre, Ostrya carpinifolia, Liquidambar styraciflua, Tilia cordata, Prunus avium 'Plena'), judicieusement positionnés pour offrir un ombrage optimal durant les heures les plus chaudes, garantissant fraîcheur et confort.

L'aspect paysager et végétal constitue un composant majeur du projet, afin d'offrir un espace agréable, convivial et de qualité aux habitants.

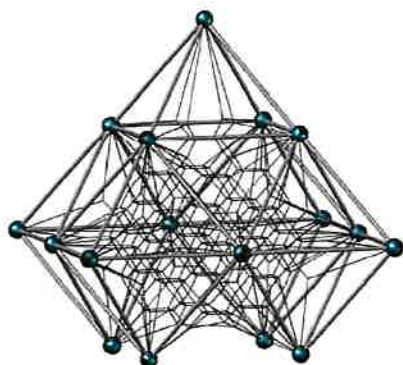
Une petite placette en revêtement dur en gravier stabilisé de type « Gras d'Enney » sera créée le long du cheminement existant, avec tables et bancs pour la convivialité, complétés par 3 bancs avec dossier supplémentaires.

Une zone de stationnement pour vélos et trottinettes sera aménagée, entourée d'une haie vive de plantes indigènes pour une meilleure intégration visuelle.

Plan de situation du projet :



Illustrations des jeux et équipements :



Filet spatial futuriste



Maisonnette + toboggan



Porte-voix (inclusif)



Balancoires



Siège de balançoire inclusif



Table et bancs Beta



Banc avec dossier Beta

3 – Procédure

Le concept retenu par la Municipalité a été affiné et finalisé par un paysagiste afin d'être présenté à l'enquête publique.

Le projet a été soumis à enquête publique du 18 octobre au 16 novembre 2025, au cours de laquelle 17 oppositions ont été déposées, principalement pour les motifs suivants :

- proximité de l'aire de jeux avec les jardins de la PPE « Les Pâquis » ;
- refus en octobre 2024, d'une demande pour une participation financière de la Commune à l'installation d'une clôture entre les parcelles n°1458 et n°1533 ;
- demande de création d'une butte paysagère ou, subsidiairement, d'une haie vive pour séparer visuellement les espaces (privés / publics).

La Municipalité a veillé au respect du droit d'être entendu. Un courrier a été adressé préalablement à l'ensemble des opposants, répondant de manière détaillée et point par point aux remarques formulées dans leurs oppositions. Un délai leur a été accordé afin de se déterminer sur le maintien ou le retrait de leur opposition.

Une opposition a été retirée après une séance de clarification.

Le permis de construire a été délivré le 3 février 2026 et les oppositions restantes ont été levées par courrier recommandé, sans recours à la Cour de droit administratif et public de l'état de Vaud (CDAP).

4 – Répartition des coûts

Lors de la procédure liée à la création du PPA « Le Pâquis », une convention d'équipement a été signée avec les propriétaires des parcelles concernées. Cette convention définit la répartition des coûts pour la réalisation des cheminements piétonniers, de la place de jeux et de l'aire de parc public.

Le coût initial de la place de jeux avait été estimé à CHF 40'000 TTC (honoraires inclus, valeur 2015).

Vu l'écart avec le coût actuel et afin de proposer un espace de qualité aux habitants de Cheseaux-sur-Lausanne, la Municipalité souhaite prendre à sa charge la différence, en respect des engagements initiaux de 2015.

5 – Coût des travaux

Les montants indiqués ont été calculés sur la base de soumissions rentrées pour les travaux de paysagiste, fournitures et installations des jeux :

Travaux préparatoires et installation de chantier	CHF	7'000.-
Démolition, terrassement, fouille et remblayage	CHF	6'000.-
Superstructure et revêtements	CHF	48'000.-
Plantations et surfaces vertes	CHF	8'000.-
Fournitures et pose des jeux, racks vélo et trottinettes	CHF	56'000.-
Enquête publique	<u>CHF</u>	<u>5'000.-</u>
Sous-total	CHF	130'000.-
Divers et imprévus (env. 10%)	<u>CHF</u>	<u>13'000.-</u>
Sous-total	CHF	143'000.-
TVA 8.1%	<u>CHF</u>	<u>12'000.-</u>
Montant total des travaux TTC	CHF	155'000.- =====

Amortissement : conformément aux directives MCH2 le montant sera amorti sur 10 ans dès l'année civile suivant l'entrée en jouissance de la construction.

6 - Planning intentionnel des travaux

Dans la mesure du possible et si les conditions météorologiques le permettent, il est prévu de débiter le chantier à l'été 2026.

7 - Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Cheseaux-sur-Lausanne vous demande, Monsieur la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir lui accorder un crédit de **CHF 155'000.-** pour la création d'une place de jeux au chemin de la Saugettaz, au lieu-dit « Le Pâquis » et de donner à ces dispositions la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHESEAUX-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal N° 57/2026 du 23 mars 2026
- vu le rapport de la commission ad hoc
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

- d'accorder à la Municipalité un crédit de **CHF 155'000-** pour la création d'une place de jeux au chemin de la Saugettaz, au lieu-dit « Le Pâquis »
- d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché

DECHARGE

La commissions de son mandat.

Adopté par la Municipalité en séance du 23 mars 2026

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le secrétaire :

E. FLEURY

R. THELIN

